

PLAN D'URGENCE EN CAS DE DÉGÂTS D'EAU

Pour l'occupant

Afin de limiter les dégâts et faciliter notre intervention, il est primordial de connaître la source du problème et d'y remédier voici comment vous pouvez nous aider :

En cas d'alerte d'inondation :

Rangez en hauteur ou monter d'un étage les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée.

Bouchez les conduits d'égouts. Pour en connaître davantage sur cette procédure, contactez-nous.

Fermez l'électricité et l'alimentation au gaz et l'entrée d'eau principale. Il sera peut être nécessaire de faire venir un plombier.

Si l'eau a commencé à monter, assurez-vous d'avoir les pieds sur une surface sèche avant de procéder.

Aviser votre assureur le plus rapidement possible.

Pendant l'inondation :

Quittez votre bâtiment si le niveau de l'eau vous y oblige.

Prévenez les autorités municipales du lieu où vous rejoindre ou laissez un message en vue sur la porte principale.

Après l'inondation :

Contactez votre assureur et contactez-nous

Consultez un électricien pour le rebranchement de l'électricité.

Consultez un spécialiste ou consultez nous pour la remise en marche de vos appareils de chauffage.

Communiquez avec votre municipalité pour vous assurez que l'eau est potable.

N'utilise aucun équipement de cuisine potentiellement contaminé avant que nous les ayons stérilisés.

Portez attention à l'apparition de moisissure (odeur de moisi, de terre ou d'alcool, de tâches vertes ou noires au sol ou sur les murs) qui peuvent entraîner des problèmes de santé et la détérioration des structures du bâtiment.

N'hésitez pas à consulter un médecin si un membre occupant à des problèmes de santé. Avec notre équipe, dressez la liste des dommages causés par l'eau avec des photos. Il sera plus facile pour vous de réclamez à votre assureur.

Conservez tous vos reçus et preuves d'achats des biens endommagés pour vos réclamations.

Nos interventions : Nous travaillons toujours de paire avec votre assureur et nous entrons rapidement dans l'action, afin que vous puissiez retrouver une vie normale dès que possible. Nous faisons une première visite en urgence, qui consiste à pomper l'eau et mettre vos biens à l'abri. Par la suite, nous pouvons entreposer vos biens, alors que nous entreprenons le grand ménage de la ou les pièces touchées. Nous oublions rien, pas même les plafonds, les murs et les planchers. Nos produits d'entretien sont conçus spécialement pour éliminer les risques d'apparition de moisissures/bactéries. Afin d'éliminer l'humidité et les matières en suspension dans l'air, nous installons des déshumidificateurs à haute performance.

Nous sommes spécialistes et diplômé dans l'assèchement de structures. Dans plusieurs cas, nous pouvons minimiser les dégâts de démolition par notre expertise.

Notre équipe de spécialistes peut aussi suivre avec leur camion usine, ainsi que tous les équipements nécessaires à un nettoyage, un séchage ou une restauration. Entre autre, nos chambre à Ozone permet d'éliminer toutes les odeurs suite à un feu que ce soit pour vos meubles, toutous, équipements électroniques, électroménagers....

Plus vite vous faite appel à nous, plus nous pourrons sauver vos biens, car contrairement à ce que les gens peuvent penser, la majorité des biens se récupèrent s'ils ont été sauvé rapidement.

Nettoyage du dégât d'eau

Lorsque l'équipe d'intervention arrive sur les lieux, plusieurs questions vous seront posées pour déterminer la catégorie de votre dégât d'eau. Trois catégories sont possibles dépendamment de la provenance de l'eau et le temps écoulé depuis le début du sinistre.

Catégorie 1 : L'eau propre

Bris de conduite d'eau, débordement de bain, d'évier, électroménagers, fonte de neige, pluie torrentielle, bris de réservoir...

L'eau propre est présente depuis moins de 24 heures et n'est pas dangereuse pour la santé des occupants. Le dégât d'eau devra grise dans les 24-48 heures suivant le sinistre si elle n'est pas assécher rapidement. Les sous-tapis sont généralement récupérables à ce stade.

Catégorie 2 : L'eau grise

Contient un niveau de contamination significatif et peut entraîner des malaises si elle est consommée. Ce dégât comprend tous les types d'inondation (cours d'eau, fuite souterraine, dégât de catégorie 1 depuis plus de 72 heures). Ces sources d'eau amènent de la vase et des matières organiques dans la structure et créent des conditions invivables. L'eau grise véhicule des micro organismes ainsi que des substances nutritives de ceux-ci. (renvoi d'eau de lave vaisselle et laveuse, débordement d'une toilette contenant de l'urine, pompe de puisard défectueuse, aquariums brisés, lit d'eau perforés...) Encore une fois, une intervention précoce permet de limiter les dégâts. Les sous-tapis doivent être jetés dans cette catégorie

Catégorie 3 : L'eau noire

Contient des agents pathogènes pouvant causé des maladies et est insalubre. Cette catégorie est du au refoulement d'égout, débordement d'une fosse sceptique ou lorsqu'un dégât d'eau de catégorie 2 est présent de plus de 72 heures. L'eau est aussi considérée comme étant de catégorie 3 dans des situations où la structure inondée et son contenu sont contaminés par des pesticides, des métaux lourds ou des substances toxiques. Si c'est le cas de votre dégât, il faut évacuer toute personne ayant un système immunitaire

affaibli, ayant des problèmes respiratoires ou des allergies, ayant 2 ans ou moins ou étant âgée de 65 ans et plus jusqu'à ce que le logis soit jugé sécuritaire. Il faut absolument jeté les tapis et le sous-tapis dans cette catégorie.

Encore une fois, il y a avantage à procéder rapidement lors d'un dégât d'eau.

Des tests et des lecteurs d'humidité seront mis en place afin de prioriser les endroits d'assèchement.

E.D. Maintenance

2175, rue Gagnon,

Saint-Hubert QC J3Y 5K2

Téléphone: (450) 447.4747 ou (514) 821.4747